



A L'ATTENTION DES CANDIDATS A L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER 2022

*Prise en charge des 16 € de frais d'inscription pour les candidats domiciliés en Lozère**

La demande est à déposer à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Lozère, 38 Route du Chapitre, 48000 MENDE

Le dossier d'inscription :

- une photocopie d'une pièce d'identité recto/verso en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport), pour les étrangers, toute pièce en tenant lieu
(Attention pour les candidats mineurs au moment de l'établissement de la carte d'identité celle-ci n'est valable que 10 ans)
- deux photographies d'identité (format 35 X 45 mm) récentes (moins de six mois) et identiques à agraffer au présent formulaire dans le cadre réservé à cet effet (portez vos nom et prénoms au verso)
- le certificat médical, au verso de la présente demande, attestant que vous n'êtes pas atteint de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R 423-25 du code de l'environnement daté de moins de deux mois au jour de votre inscription
- les documents ci-après relatifs aux obligations du service national de 16 à 25 ans
 - **vous avez moins de 16 ans ou plus de 25 ans** : aucun justificatif n'est à produire
 - **vous avez entre 18 et 25 ans** : il faut joindre à la demande :
le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (anciennement journée d'appel de préparation à la défense).
ou
une attestation provisoire si vous n'avez pas encore participé à la journée d'appel, ce document comportant obligatoirement une date de validité
ou
une attestation individuelle d'exemption
 - **vous avez entre 16 et 18 ans** : il faut joindre à la demande :
une attestation de recensement
ou
le certificat de participation si vous avez déjà participé à la journée défense et citoyenneté (anciennement journée d'appel de préparation à la défense).
- si vous êtes mineur (e) ou majeur (e) en tutelle, l'autorisation de votre représentant légal (père, mère ou tuteur)

.../...

- signature de la déclaration sur l'honneur, attestant que vous ne relevez pas des causes d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à l'inscription à l'examen ou à la délivrance du permis de chasser,

- ***Les candidats domiciliés en Lozère bénéficient d'une prise en charge de 16 € par la Fédération, il leur appartient de prévoir un chèque de 30 € (ou 15 € pour les mineurs) à l'ordre de l'agent comptable de l'OFB.
Pour les candidats domiciliés hors du département, il leur appartient de prévoir un chèque de 46 € (ou 31 € pour les mineurs) à l'ordre de l'agent comptable de l'OFB.**

L'OFB encourage les candidats à payer par virement (RIB joint). Dans ce cas il faut penser à joindre obligatoirement au dossier un justificatif de paiement avec le nom et prénom du candidat, la référence du virement bancaire (numéro, date de ce dernier), la fédération dans laquelle il s'est inscrit FDCxx (numéro du département concerné), l'âge du candidat.

- un chèque de caution de 30 € à l'ordre de la FDC48 (absentéisme non justifié)

**Les candidats souhaitant s'inscrire pour 2022, doivent s'adresser à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Lozère, 38 Route du Chapitre, 48000 MENDE.
Téléphone : 04.66.65.75.85, email : contact@fdc48, site web : www.chasseurdelozere.com.**

Il est obligatoire de mettre sur le dossier d'inscription un N° de téléphone portable ainsi qu'une adresse mail.

**Les candidats doivent indiquer la session à laquelle il souhaite participer.
Ils seront ensuite invités à suivre les formations théoriques et pratiques.**

.